

Le Ministre de la Défense Nationale reçoit...

...l'Ambassadeur de L'UE



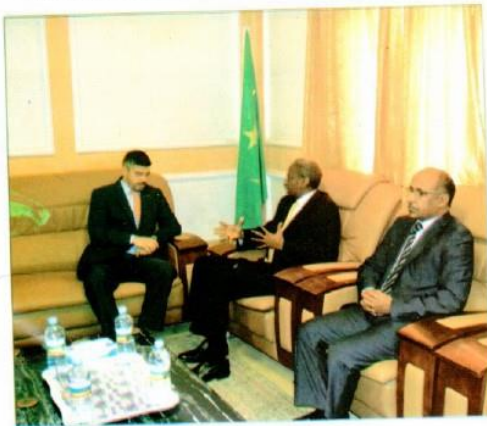
Le Ministre de la Défense Nationale Monsieur Diallo Mamadou Bathia a reçu le 22/12/2015 son Excellence l'Ambassadeur représentant de l'Union Européenne dans notre pays.

...l'Ambassadeur de France

Le Ministre de la Défense Nationale, Monsieur Diallo Mamadou Bathia a reçu en audience le 23/12/2015 son Excellence JOEL MEYER Ambassadeur de la République Française accrédité en Mauritanie.



... un émissaire onusien



Le Ministre de la Défense Nationale, Mr Diallo Mamadou Batia, a reçu le 22-01-2015 Mr Ekehard STRAUSS représentant du bureau du haut-commissaire des Nations Unies en Mauritanie dans le cadre de la préparation de la visite du rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture à partir du 25/01/2015 dans notre pays.

...le rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture



Le Ministre de la Défense Nationale, Mr Diallo Mamadou Batia, a reçu le 26-01-2015 M. Juan Ernest Mendez rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture et autres peines ou traitements dégradants et inhumains qui effectue actuellement une visite dans notre pays.

Il était accompagné d'une importante délégation comprenant entre autres : le représentant du haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, Mme Fatimettou Mint N' Diayane et M. Isselmou Ould Salihitous tous deux en service au commissariat aux droits de l'Homme et à l'action humanitaire.



A l'ouverture des travaux, le Ministre de la Défense Nationale a déclaré que la création de cette Ecole constitue un apport significatif qui renforce les relations solides inter-état du groupe G5/Sahel et confirme la volonté politique des dirigeants pour une coopération multiforme et intégrée pour affronter collectivement et efficacement les

défis actuels et éventuels. Il a ajouté que cette institution sera créée sur la base de normes internationales tout en prenant en compte les spécificités de la région, il a exhorté les participants à faire preuve de rigueur, d'objectivité et de réalisme pendant l'étude de ce projet. Il a enfin remercié les Emirats Arabe unis pour leur soutien

actif à la création de cette Ecole. A son tour le secrétaire permanent du G5 Sahel Monsieur Nejim El Haj Mohamed au nom du Président périodique du G5/ sahel Monsieur Idriss Deby Itno président de la République du Tchad a précisé que la Mauritanie était à l'origine de la création du groupe et elle est aujourd'hui l'initiatrice de l'idée de la création de l'Ecole Supérieure de Guerre. Il a confirmé la volonté politique permanente et indéfectible des dirigeants des Etats du groupe pour assoir une coopération militaire et sécuritaire solide et permanente ; tout en remerciant les Emirats arabe unis pour la coopération fructueuse avec le groupe. Après la levée de cette réunion, les experts ont débattu et échangé les points de vue pendant deux jours et à la fin de leurs travaux ils ont adopté un ensemble de propositions destinées au démarrage effectif de cette institution en 2017.



Projet de Création d'une Ecole supérieure de Guerre



Le Ministre de la Défense Nationale Monsieur Diallo Mamadou Bathia accompagné du Général de Brigade Hanena Ould Sidi Chef d'Etat-Major Général des Armées Adjoint a présidé le 27/01/2016 au cercle-mess des officiers de Nouakchott la cérémonie de démarrage des réunions préparatoires des experts chargés de l'élaboration du projet de création de l'Ecole supérieure de guerre des cinq états du sahel (Mauritanie- Mali-Tchad-Niger-Burkina-Fasso).

Étaient présents à cette cérémonie, le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, de l'Enseignement Supérieur et de la recherche scientifique, des délégations des Etats du sahel et des représentants des pays partenaires (Etats Unis d'Amérique, France, Espagne, Allemagne) l'Ambassadeur des Emirats arabe unis. Le secrétaire permanent des pays du sahel ainsi que les Chefs d'États-Majors de la Garde, de la Gendarmerie, des Armées de terre, de l'Air et de la Marine, du Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale, de l'Inspecteur Général des Forces Armées et de Sécurité et d'officiers supérieurs et experts de l'Etat-Major Général des Armées.

Ces réunions s'inscrivent dans le cadre de l'exécution des décisions du 2^o sommet ordinaire des Chefs

d'États et de gouvernement des cinq états du sahel (G5 sahel) tenu à Ndjamena (Tchad) le 20/11/2015, et dont le communiqué final stipule la création d'une Ecole Supérieure de Guerre à l'horizon 2016 et dont le siège serait à Nouakchott (Mauritanie).

Le thème principal débattu au cours des réunions portait sur la conception globale des objectifs, moyens humains, logistiques et pédagogiques et les phases de la réalisation de cet important projet qui permettra une fois concrétisé la création d'une institution d'enseignement militaire supérieur de 2^o degré qui serait chargée de la formation des officiers sur le plan académique, militaire, opérationnel et stratégique sur la base des réalités contraintes et défis propres aux pays du Sahel.

Le Ministre de la Défense Nationale décore des membres des Forces Armées Nationales



Le Ministre de la Défense Nationale Monsieur Diallo Mamadou Bathia a décoré Mercredi 06/01/2016 à l'Etat-major Général des Armées à Nouakchott, au nom du Président de la République, des militaires des forces Armées Nationales. Une cérémonie de levée des couleurs a été organisée à cette occasion en présence du Ministre de la Défense Nationale, du Chef d'Etat-major Général des Armées, du Chef d'Etat-Major de la Gendarmerie

Nationale du Secrétaire Général du Ministère de la Défense et de l'Inspecteur Général des Forces Armées et de Sécurité.

Le ministre a passé en revue, en compagnie du Chef d'Etat-Major Général des Armées, des unités de l'armée et de la gendarmerie venues présenter les honneurs avant de saluer les chefs de bureaux et de directions de l'Etat-major Général des Armées.



Un Bataillon Mauritanien pour le Maintien de la Paix en RCA

Le Ministre de la Défense Nationale Monsieur Diallo Mamadou Bathia accompagné du Général de Brigade Hanena Ould Sidi Chef d'Etat-major Général des Armées Adjoint a supervisé le 21/02/2016 à l'aéroport International de Nouakchott la cérémonie de départ du dernier contingent du Bataillon Mauritanien de maintien de Paix en République Centrafricaine.

Le MDN reçoit une invitation pour assister à la conférence du Groupe des états du Sahel -Sahara

SEM Ahmed Vadel Yacoub Ambassadeur d'Egypte en Mauritanie a remis le 26/02/2016 au Ministre de la Défense nationale, Monsieur Diallo Mamadou Bathia une invitation de son homologue Egyptien pour prendre part à la conférence des pays du Sahel et du Sahara prévue du 23 au 24/03/2016.

Sortie de promotions au niveau de l'Académie Navale

Le centre de formation et de recyclage dans les métiers de pêche relevant de l'Académie Navale à Bilewakhe a abrité le 08/02/2016 la cérémonie de sortie de trois promotions de pêcheurs artisanaux en présence du Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime, M. Nany Ould Chrougha et du Capitaine de Vaisseau Ahmed Benaouf commandant de l'Académie Navale et des autorités administratives et Militaires locales.

Le Président de la République visite le Bataillon de maintien de la paix



Le Président de la République a visité, le Bataillon de maintien de la paix qui sera déployé incessamment en République centrafricaine. Le Président de la République accompagné par M. Ahmed Ould Bahiya, directeur de cabinet a été accueilli à son arrivée par le Ministre de la Défense Nationale, M. Diallo Mamadou Bathia, le Chef d'Etat-Major Général des Armées, le Général de Division Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed, le Chef d'Etat-Major de la Gendarmerie Nationale le Général de Brigade Soultane Ould Mohamed Essouad et le Chef d'Etat-Major particulier du Président de la République, le Général de Brigade Lebatt Ould Maayouf. Le Chef de l'Etat a passé en re-

vue le personnel du bataillon, s'est enquis des équipements et matériels de dotation et suivi un film documentaire sur les missions et entraînements dont il a bénéficié

pour atteindre le niveau opérationnel requis pour son engagement avant de tenir une réunion avec l'ensemble du personnel.



CAMPAGNE D'IDENTIFICATION

AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2015

CHINGUITEL RÉCOMPENSE SES CLIENTS ENREGISTRÉS



*** 22 000 000 UM À PARTAGER ENTRE 30 GAGNANTS**

1 ^{er} Tirage au sort 12/12/2015		
Classement	Prix	Nbr de gagnants
Premier Prix	3.000.000	1
Deuxième Prix	1.500.000	1
Troisième Prix	1.000.000	1
Quatrième Prix	700.000	1
Cinquième Prix	500.000	1
10 autres gagnants	100.000	10

2 ^{eme} Tirage au sort 05/01/2016		
Classement	Prix	Nbr de gagnants
Premier Prix	5.000.000	1
Deuxième Prix	3.000.000	1
Troisième Prix	2.000.000	1
Quatrième Prix	1.500.000	1
Cinquième Prix	1.000.000	1
10 autres gagnants	200.000	10

**PEUVENT BÉNÉFICIER DE CES GAINS
TOUT NUMÉRO ACTIVÉ AVANT LE 19/11/2015**

 شناقيتل®
Chinguitel
Membre du Groupe express

vre
ns
i.
m-
or-
de
les
tre
on,
ité
ur
ta-
ia-
ait
as,
ou
ies
la
ait
s à
la
la
x),
à
et
te,
15.
JE
en
du
35
ne
s-
de
on
rs

re
lle
rs
er
on
de
et
er
e-
on

Commémoration de l'anniversaire du conseil International du sport Militaire



L'Armée Mauritanienne a commémoré jeudi 18 Février 2016 ; l'anniversaire du conseil International du sport Militaire à l'instar de toutes les armées membres de cette institution à laquelle sont affiliés 140 Etats. A cette occasion, l'Etat-Major Général des Armées a organisé des compétitions sur l'ensemble du territoire national auxquelles ont participé plus de 5000 éléments des Forces Armées et de Sécurité : Armée - Gendarmerie et Garde nationale. A Nouakchott, le Général Mohamed Cheikh Mohamed Lemine, Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre a supervisé cette manifestation dont le point de départ était le centre émet-

teur et le point d'arrivée l'office du complexe olympique de Nouakchott. Près de 500 athlètes ont pris part à cette course dont les résultats sont les suivants :
Au classement général :
1^{er} : 2^e classe Mohamed Mahmoud de la Direction des Sport à l'Etat-Major Général des Armées
2^{ème} : 2^e classe Mohamed Ould Cheneane de la même unité.
3^{ème} : 2^e classe Mohamed Ali Dibabe du Bataillon de Sécurité Présidentielle. Des coupes, des récompenses financières et des médailles ont été remises aux gagnants de cette compétition annuelle. Le directeur des sports au niveau de l'Etat-major général des ar-

mées, le Colonel Mohamed Mahmoud Eyoub a indiqué que l'objectif de la commémoration de cet anniversaire est de mettre en pratique les recommandations du conseil International du sport Militaire dont la création remonte au 18 Février 1948. L'organisation de cette compétition permet de constater a-t-il dit l'aptitude physique des éléments et de veiller à sa préservation de façon permanente. La cérémonie de lancement de la course s'est déroulée en présence du du Chef du 1^{er} Bureau à l'Etat-Major Général des Armées, du Directeur Adjoint de l'air, et de plusieurs officiers supérieurs de l'Etat-Major Général des Armées.



formation.

Le CSS aujourd'hui :

Le CSS compte aujourd'hui cinq membres.

Un Conseil d'Administration (CA) regroupant des représentants (trois par pays) désignés par les Etats Membres, est convoqué pour examiner les propositions des Etats, et pour décider des actions à mettre en œuvre dans le cadre du Collège. Les membres du CA appartiennent de préférence à la catégorie des Hauts Fonctionnaires dont les compétences ont trait avec la lutte contre le terrorisme dans leurs pays respectifs.

Les huit formations suivantes ont déjà été réalisées (ou sont en passe de l'être) sous l'égide du CSS (initiative, préparation, délivrance) :

Octobre 2014 Niamey : formation CSS 001 (Blanchiment d'argent et financement du terrorisme)

– Janvier 2015 Bamako : formation CSS 002 (Menaces terroristes pesant sur le Sahel)

– Mars 2015 Niamey : formation CSS 003 (Cadre juridique, techniques d'enquête terroriste et coopération régionale)

– Avril 2015 Bamako : formation CSS 004 (la Communication sociale au service de l'Etat de droit, droits humains fondamentaux et citoyenneté)

– Mai 2015 Niamey : formation CSS 005 (Narcotrafic et criminalité transnationale organisée au Sahel)

– Septembre 2015 Nouakchott : formation 006 (Terrorisme et médias)

– Octobre 2015 Niamey : formation 007 (Boko Haram)

– Novembre 2015 Niamey : formation 008 : (Problématiques transfrontalières et lutte contre le terrorisme)

Processus d'élaboration des formations du CSS

Depuis le mois d'octobre 2014, le CSS a commencé à délivrer ses premières actions de formation. Ces actions de formation se poursuivront jusqu'à la fin du mandat d'appui technique et financier de CT-Sahel à la fin de l'année 2015.

Le processus d'élaboration de ces modules de formation procède de la volonté du conseil d'administration du CSS de délivrer des apprentissages sur des thématiques choisies de manière concertée entre les représentants des trois Etats membres (cinq Etats membres depuis le 14 mai 2015) réunis en conseil d'administration.

Une fois la maquette pédagogique élaborée, la délivrance de la formation correspondante a lieu par la partie africaine liée par un contrat avec CIVIPOL Conseil et sous le contrôle de qualité de CT-Sahel en amont du processus, pendant la formation et après (RETEX). Le contrôle porte sur le respect et la promotion des valeurs de l'UE en matière de Droits de l'Homme et sur la qualité du produit livré (contenu et logistique). Les publics cibles sont déterminés en fonction du sujet et choisis au sein des administrations concernées dans les cinq Etats mais aussi parmi la société civile (journalistes, ONG, associations représentatives, chefs religieux, etc.) Dans la mesure du possible, des représentants des Forces armées sont également associées aux formations du CSS puisqu'elles sont en contact direct avec les personnes suspectées d'actes terroristes.

Perspectives d'avenir pour le CSS au-delà du projet CT-Sahel

Le CSS s'efforce aujourd'hui de suivre au plus près les recommandations des Ministres de l'Intérieur du G5.

Conformément à ces mêmes recommandations, le CSS est prêt à apporter sa contribution dans le cadre de l'élaboration d'un Centre d'Etudes Stratégiques du G5 Sahel. Ce centre devrait avoir pour principale mission, d'analyser la globalité et la complexité de la situation des pays du G5, pour proposer et promouvoir des orientations stratégiques adaptées à la réalité de ces pays. Ceci leur permettrait d'améliorer ensemble ces situations, en atténuant les sources de tensions ou de vulnérabilité face aux nombreuses menaces liées au terrorisme et à la grande criminalité. Ce centre devrait également proposer des formations à un éventail très large d'acteurs de la sécurité, de l'administration, et de la société civile (y compris les religieux), des cinq pays concernés.

Cette approche est comparable à celle adoptée par le CSS, créé et soutenu par l'Union européenne, jusqu'au terme du projet fin 2015. Il serait cohérent et utile, que l'UE puisse prolonger cette expérience en soutenant désormais la création du Centre d'Etudes Stratégiques du G5 qui pourrait accueillir le « patrimoine » qu'a constitué le CSS. Il s'agit essentiellement de sa thématique, de ses maquettes pédagogiques, de son réseau d'auditeurs et de formateurs de cinq pays sahéliens.

Si cette approche ne devait pas être retenue par les pays du G5 ou si elle ne recevait pas le soutien des bailleurs européens, le CSS pourrait continuer à exister de manière autonome, selon des modalités nouvelles, à définir de concert avec les parties africaines et d'éventuels bailleurs pour améliorer son fonctionnement. Il faudra toutefois veiller à une cohérence d'action avec les initiatives du G5.



L'A
moi
vers
spo
arm
à la
A ce
des
sur
aux
élér
Séc
Gar
A N
Che
d'El
sup
poi

Dans ce numéros

Editorial

Info FARIM

4-11

Événement

6 - 7

Ressources Humaine

12 - 13

Tribune Libre

14 - 15

Dossier

16 - 19

Hommage

20 - 21

Histoire

22 - 23

Exercices et manoeuvres

26 - 27

Études et Recherches

28 - 30

Sport

31



L'Armée : Bouclier de la nation

Emanation de la Nation, l'Armée entretient avec elle des liens solides et diversifiés, préserve ses valeurs et sa civilisation, assure sa pérennité, reflète sa diversité, favorise son rayonnement culturel et garantit la sécurité et l'intégrité de son territoire en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes formes d'agression. Cependant, l'aptitude de l'institution militaire à défendre et à protéger la patrie contre toutes les menaces dans un environnement instable en raison d'activités accrues de réseaux criminels et extrémistes et de tensions nourries par les conflits régionaux latents demeure subordonnée à sa cohésion et sa force (développement des valeurs de solidarité et d'entraide, acquisition d'armes, matériel et équipements, maîtrise de sciences et de connaissances). Dans le cadre de l'exécution de sa mission, l'Armée se tient à distance égale de tous, leur offre soutien et protection

l'intérêt général, préservent les constantes nationales, respectent les lois et règlements en vigueur, car l'intégrité du territoire national, la sécurité des citoyens et le respect des lois, des valeurs et idéaux de la nation sont des lignes rouges qui ne peuvent en aucun cas être transgressées.

Face au terrorisme, crime organisé, à leurs auteurs et leurs acolytes, la réponse doit être ferme, implacable et sans aucune ambiguïté. Il faut les haïr, les affronter et les combattre efficacement. L'Armée déployée sur les frontières du pays assure par tous les moyens son exaltante, noble et périlleuse mission, elle se dévoue et se sacrifie pour lutter contre la contrebande et l'immigration clandestine, affronter le crime organisé et le terrorisme, défendre la patrie, sécuriser les citoyens et les résidents tel que le prévoit sa mission qu'elle assume et qu'elle assumera toujours avec courage et détermination.

Président de l'Assemblée
Colonel Anif
Président de l'Assemblée
Lt. Col Abou Mamadou Sow
Président de l'Assemblée
Cdt Lf Mohamed Diadie
Président de l'Assemblée
Cdt Med Linaam Ould Alid Salem
Cdt Guaye Abdoul
Cdt Malamine Coulibaly
Président de l'Assemblée

Cdt Med O. Abderrahmane
Président de l'Assemblée
A/C Idris O. Souleib
Adi. Taleh Ould N'dary
S/C Ismail Ould Walaty
S/C Sakeck Abd O. mebronek
S/C Mohamed Bekaye Samake
Sgt Mahfoud O. T. Itri
Sgt Mohamed O. Med Mahoud
Président de l'Assemblée
A/C Brahim O. M'benick

Ministre d'État
Sgt Mahoube Khal
Sgt Oummeckeltoom Bounera
Président de l'Assemblée
Sgt Oumou Koulthoum Bounera
Président de l'Assemblée
A/C Oumar Ould Boudy
Adj Med Dena Ould Zaid
Président de l'Assemblée
BP 208 (R) 34211 (N) 34211/000

Le CSS et le G5 des pays du Sahel

Après deux années d'expérimentation à trois pays, le CSS a désormais recueilli la décision d'adhésion du Tchad et du Burkina Faso. Cette décision est intervenue lors de la réunion des Ministres de l'Intérieur du G5, réunis à Niamey le 14 mai 2015.

A cette occasion, les Ministres ont recommandé, dans leur déclaration finale « le renforcement de la coopération du CSS avec le dispositif mis en place par le G5 du Sahel en matière de sécurité ».

Le CSS et le G5 partagent donc désormais la même assise géographique et inscrivent leur intérêt à mettre en commun leurs objectifs dans leur approche de la lutte contre le terro-

risme. Il appartient désormais aux Etats du G5 de définir les actions à mettre en œuvre afin de concrétiser cette décision.

Principes de fonctionnement du CSS

Le principe de fonctionnement retenu est celui d'un collège « nomade » animé par une présidence tournante entre les Etats. Cette présidence dispose, dans chaque pays, d'un Conseil d'Administration chargé de proposer des projets d'études ou de formations, qui sont susceptibles d'être ensuite transformés en stages de formation au profit de personnels issus des trois Etats.

La présidence du CSS, qui a été assurée par le Niger de septembre 2012 au 15 octobre 2014, est désormais assurée

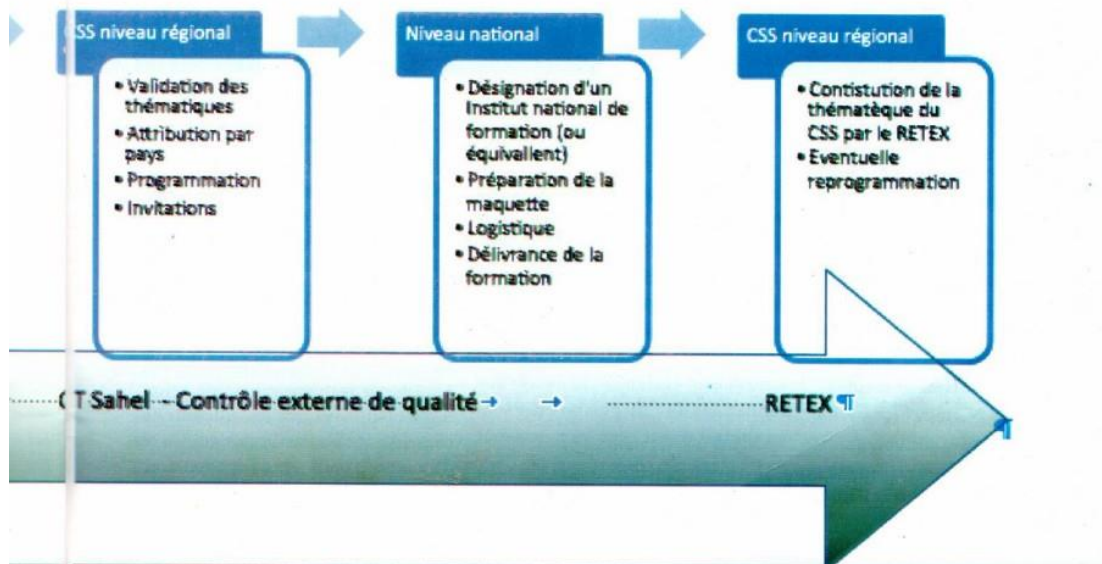
par le Mali.

C'est lors des réunions des représentants des-désormais-cinq Conseils d'Administration nationaux, sous l'autorité de la Présidence, que sont arrêtées les activités à inscrire au programme du Collège.

Ces activités, principalement des formations régionales, font d'abord l'objet de la constitution de maquettes pédagogiques, puis de modules de formation, confiés aux Etats membres s'étant portés volontaires pour conduire ces activités.

Une fois validés, par les représentants des Etats Membres, ces modules sont ensuite mis en œuvre par les pays qui les ont élaborés. Les stagiaires désignés par chaque pays rejoignent le lieu de la formation et suivent cette

Processus d'élaboration des formations du CSS



Collège Sahélien de Sécurité

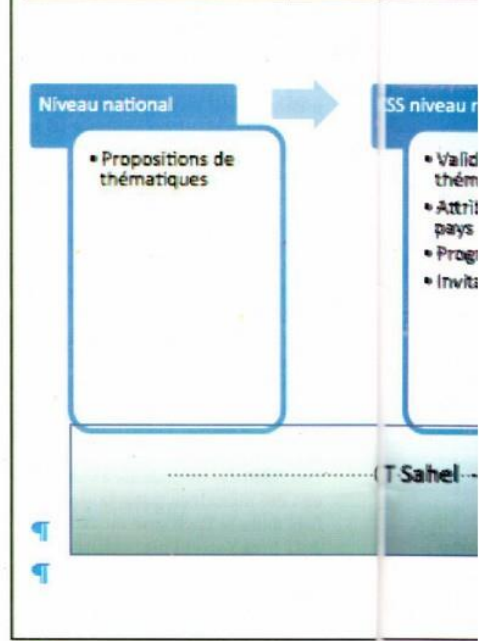
Ltc Abou Sow

Le Collège Sahélien de Sécurité est une initiative de l'Union Européenne (DEVCO) qui a été proposée à la Mauritanie, au Mali et au Niger en Novembre 2011. Il s'agissait au départ, d'offrir un forum de réflexion commun entre les Etats parties, afin d'améliorer l'interopérabilité et l'échange d'informations dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, la grande criminalité et les trafics dans la région.

Cette démarche s'est inscrite en complément des formations qui ont été dispensées depuis cette même date, par le projet CT Sahel (DEVCO, Instrument de Stabilité Long terme), à chacun des trois Etats, au profit de leurs agents (appartenant essentiellement à la justice ou aux forces de sécurité intérieure), concernés par la prise en compte et le traitement des affaires liées au terrorisme. Une plus grande cohérence régionale des méthodes, des structures et des formations, a été recherchée. Ce Collège s'inscrit donc clairement dans le domaine de la préparation opérationnelle. Il a l'ambition d'améliorer la coopération régionale dans les domaines qu'il s'est fixé. Il n'a pas pour vocation de travailler dans le domaine du renseignement (CAERT-UFL) ou des activités strictement opérationnelles sur le terrain (CEMOC) et ne se substitue à aucun mécanisme institutionnel de partage ou d'échange d'informations existant. Depuis le 14 mai 2015, le Tchad et le Burkina Faso ont décidé de rejoindre le CSS.

A
ti
re
Ti
si
de
ré
A
re
fi
pi
m
m
L
so
et
co
ap

Schéma 1. Processus d'élaboration



Signes et symptômes :

On ne connaît pas très bien la durée d'incubation (allant de l'exposition à la manifestation des symptômes), mais elle est probablement de quelques jours. Les symptômes ressemblent à ceux d'autres arboviroses, comme la dengue, et comportent de la fièvre, des éruptions cutanées, de la conjonctivite, des douleurs musculaires et articulaires, un état de malaise et des céphalées. Ces symptômes restent en général bénins et disparaissent en 2 à 7 jours.

Lors des grandes flambées épidémiques en Polynésie française et au Brésil, en 2013 et en 2015 respectivement, les autorités sanitaires nationales ont signalé des complications neurologiques et auto-immunes potentielles. Récemment, au Brésil, les autorités sanitaires locales ont observé une recrudescence des infections à virus Zika dans le grand public, ainsi qu'une augmentation du nombre des nouveau-nés atteints de microcéphalie dans le nord-est du pays.

Les organismes enquêtant sur les flambées épidémiques dues au virus Zika mettent à jour un nombre de données croissantes établissant un lien entre ce virus et la microcéphalie. D'autres investigations seront toutefois nécessaires pour pouvoir comprendre la relation entre la microcéphalie des nourrissons et le virus Zika. Des investigations sont également en cours sur d'autres causes potentielles.

Transmission :

Le virus Zika se transmet à l'être humain par la piqûre d'un moustique infecté du genre *Aedes* dans les régions tropicales. Celui-ci transmet aussi la dengue, le chikungunya et la fièvre jaune.

Des flambées de maladie à virus Zika ont été signalées pour la première fois dans le Pacifique en 2007 et en 2013 (îles Yap et Polynésie française respectivement), puis en 2015 dans les Amériques (Brésil et Colombie) et en Afrique (Cabo Verde). En outre, plus de 13 pays des Amériques ont

notifié des infections sporadiques à virus Zika, signe d'une expansion géographique rapide de celui-ci.

Diagnostic :

On diagnostique le virus Zika par PCR (amplification en chaîne par polymérase) et par isolement à partir d'échantillons sanguins. Le diagnostic sérologique peut être difficile à cause de la possibilité de réactions croisées avec d'autres flavivirus, par exemple le virus de la dengue, du Nil occidental ou de la fièvre jaune.

Prévention :

Les moustiques et leurs gîtes larvaires représentent un risque important pour l'infection à virus Zika. La prévention et la lutte s'appuient sur la réduction du nombre des moustiques à la source (élimination ou modification des gîtes larvaires) et la diminution des contacts entre ces insectes et l'être humain.

Pour y parvenir, on peut appliquer des produits répulsifs, porter des vêtements (de préférence de couleur claire) couvrant le plus possible le corps, mettre des obstacles physiques, écrans anti-insectes, portes et fenêtres fermées, et dormir sous des moustiquaires.

Il est également important de vider, de nettoyer ou de couvrir tous les contenants susceptibles de retenir l'eau, comme les seaux, les pots de fleurs ou les pneus, de façon à éliminer les endroits où les moustiques peuvent se reproduire.

On accordera une attention particulière et une aide spéciale à ceux qui peuvent ne pas être capables de se protéger correctement, comme les jeunes enfants, les malades ou les personnes âgées.

Lors des flambées, les autorités sanitaires pourront préconiser des pulvérisations d'insecticide. Les insecticides recommandés par le système OMS d'évaluation des pesticides (WHOPES) peuvent également servir de larvicides pour traiter des conteneurs d'eau relativement grands.

Les voyageurs doivent prendre les précautions de base décrites ci-dessus pour se protéger des piqûres de moustiques

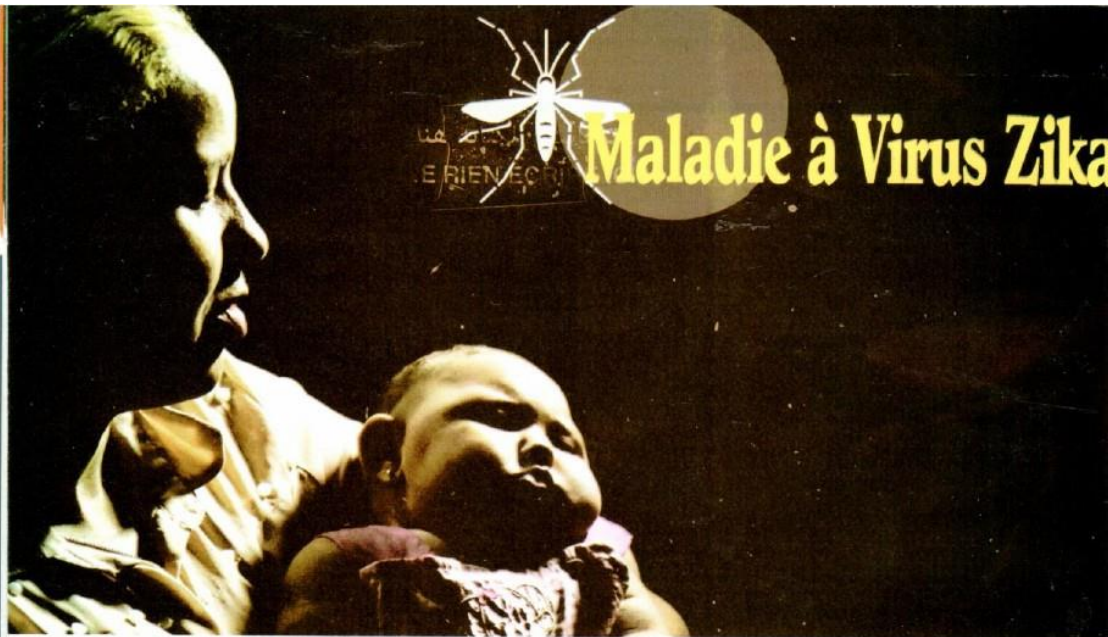
Traitement :

La maladie à virus Zika est en général relativement bénigne et ne requiert aucun traitement spécifique. Les sujets atteints doivent beaucoup se reposer, boire suffisamment et prendre des médicaments courants contre la douleur et la fièvre. En cas d'aggravation des symptômes, ils doivent consulter un médecin.

Il n'existe actuellement aucun vaccin. L'OMS collabore avec les pays :

- pour définir les recherches nécessaires sur la maladie à virus Zika et établir un ordre de priorité les concernant en réunissant les experts et les partenaires ;
- pour renforcer la surveillance du virus Zika et des complications potentielles ;
- pour renforcer les capacités de communication concernant les risques afin d'aider les pays à tenir leurs engagements en vertu du Règlement sanitaire international ;
- pour assurer une formation sur la prise en charge clinique, le diagnostic et la lutte antivectorielle, notamment par l'intermédiaire d'un certain nombre de centres collaborateurs de l'OMS ;
- pour renforcer la capacité des laboratoires à détecter le virus ;
- pour aider les autorités sanitaires à élaborer des stratégies de lutte antivectorielle visant à réduire les populations d'*Aedes*, par exemple en fournissant des larvicides pour traiter les eaux stagnantes qu'il n'est pas possible de vider, de nettoyer ou de couvrir ;
- pour formuler des recommandations concernant les soins cliniques et le suivi des porteurs du virus Zika, en collaboration avec les experts et les autres organisations dans le domaine de la santé

source site web OMS



Principaux faits :

- La maladie à virus Zika est due à un virus transmis par des moustiques du genre *Aedes*.
- Les sujets atteints présentent en général une fièvre modérée, une éruption cutanée (exanthème) et une conjonctivite. Normalement, ces symptômes disparaissent en 2 à 7 jours.
- Il n'existe actuellement aucun traitement ou vaccin spécifique.
- La meilleure forme de prévention consiste à se protéger des piqûres de moustiques.
- On sait que le virus circule en Afrique, dans les Amériques, en Asie et dans le Pacifique.

Introduction :

Virus émergent transmis par les moustiques, on a identifié le virus Zika pour la première fois en Ouganda en 1947 chez des singes rhésus, par le biais d'un réseau de surveillance de la fièvre jaune selvatique. On l'a ensuite identifié chez l'homme en 1952 en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. Des flambées de maladie à virus Zika ont été observées en Afrique, dans les Amériques, en Asie et dans le Pacifique.

- Genre: Flavivirus
- Vecteur: Moustiques du genre *Aedes* (piquant en général le matin, en fin d'après-midi et en soirée)
- Réservoir: inconnu



Différents types d'armes et d'équipement sophistiqués ont participé à cet exercice, blindés, artillerie, systèmes de défense aérienne, avions appartenant aux armées de plusieurs pays: Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Jordanie, Bahreïn, Sénégal, Soudan, Koweït, Maldives, Maroc, Pakistan, Tchad, Tunisie, Comores, Djibouti, Sultanat d'Oman, Qatar, Malaisie, Egypte, Mauritanie et Maurice, en plus de contingents appartenant à la force Bouclier de la péninsule. Il s'agit du plus grand exercice qu'a connu la région et dont l'objectif était de :

- dissuader toute entité qui menace la sécurité et la stabilité de l'un des pays précités
- Combattre les milices et les groupes

terroristes.

L'exercice s'est déroulé suivant les phases ci-après :

- le regroupement des forces
- le déploiement sur les sites prévus
- l'entraînement individuel
- l'exercice final

Cet exercice s'effectue sur une zone géographique immense et permet l'entraînement de forces régulières aux combats et aux opérations asymétriques (non conventionnelles) pratiquées par les groupes terroristes et autres bandes armées. Ce type de combat constitue un véritable défi pour les armées régulières ; en effet il inclut la prise en compte de plusieurs paramètres d'ordre sécuritaire, sociologique et militaire. Afin

qu'elles puissent affronter et vaincre cet ennemi les forces doivent être entraînées constamment et disposer de moyens adéquats pour ce nouveau type d'affrontement.

En outre cet exercice a permis de tester la capacité des infrastructures (aéroports, ports, complexes) relevant des forces armées saoudiennes à accueillir, héberger des forces de cette ampleur. La participation de notre pays (observateurs militaires et chuteurs libres) était très appréciée et la cérémonie de clôture de l'exercice s'est déroulée en présence de son Excellence le Président de la République et du Chef d'Etat-major Général des Armées.

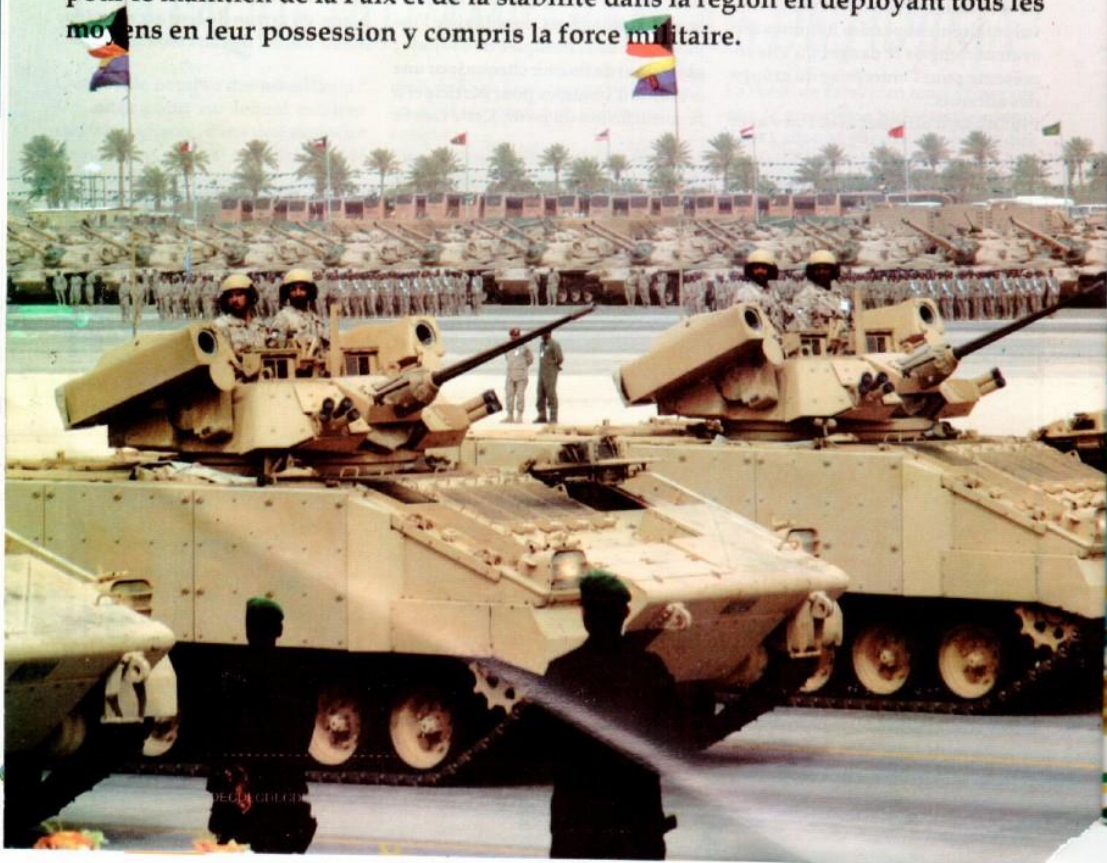


Exercice tonnerre du Nord:

Une opportunité pour évaluer l'aptitude opérationnelle des forces Armées de 20 pays Arabes et Islamiques

Sous commandement saoudien des contingents de 20 pays arabes et Islamiques ont participé à l'exercice « tonnerre du Nord » organisé du 13/02 au 10/03/2016 à HAVR EL BATEN (Arabie saoudite).

Cet exercice a permis d'évaluer en grandeur nature l'aptitude opérationnelle des forces engagées. Il a permis également d'envoyer un message clair à tous que le Royaume Saoudien et ses alliés dont les contingents ont participé à cet exercice, constituent un bloc solide et uni, capable d'affronter tous les défis, et d'œuvrer pour le maintien de la Paix et de la stabilité dans la région en déployant tous les moyens en leur possession y compris la force militaire.



Tidjikja avec le groupe armé venant de l'Adrar. Malgré toutes les précautions dont le commando a entouré sa marche, malgré le secret maintenu sur l'objectif réel de ce voyage, des personnes l'ont rencontré, et se sont doutés de ses véritables motivations. Mais personne n'a voulu le dénoncer, pour la raison bien simple, que l'invasion coloniale n'était pas la bienvenue dans cette région, et que toute action visant à bouter dehors l'envahisseur ne pouvait qu'être bien soutenue, tout au moins moralement par la plupart des habitants. La seule tentative de dénonciation fut le fait d'une tribu à laquelle les assaillants avaient pillé des biens (un troupeau de moutons). Heureusement pour les assaillants et malheureusement pour les envahisseurs, la « servante » envoyée pour avertir ces derniers fut retenue volontairement par des hommes qui avaient compris le danger qu'elle représentait pour l'entreprise du groupe des adrarais. Plutôt que d'affirmer avec force avec

Frèrejean que l'attaque du camp français avait bénéficié du soutien, voire de la complicité active des tidjikjois, il serait plus juste de parler de soutien moral et de « complicité » passive. Il faut rappeler à ce propos que cette attitude n'est que la suite logique du traitement que subirent les habitants de Tidjikja (Ida-wa'li) dès les premiers moments de l'installation de la garnison française, du vivant même de Coppolani. Ce dernier avait pris une série de mesures, qui ont fortement contribué à dégrader les rapports entre les envahisseurs et les habitants : l'installation du poste militaire au cœur même du noyau originel de la palmeraie et qui abrite les meilleurs puits ; la désignation par Coppolani de Abdi Ould Embarek comme « seul intermédiaire entre la djema'a » (et contre la volonté de celle-ci) et les conquérants Français ; la profanation par Coppolani de l'espace sacré de la mosquée de Tidjikja ; obligation de fournir chaque jour une centaine d'hommes pour participer à la construction du poste. Cette corvée

sera portée à 160 hommes après la mort de Coppolani. Cette hostilité latente, perceptible cependant, allait connaître un développement avec la répression consécutive à la mort de Coppolani et dont les Tidjikjois allaient être l'objet. Des dizaines de personnes seront interpellées, sans ménagement, bastonnées, torturées, terrorisées, comme le reconnaît ici Frèrejean : «...Plus d'un Maure, ramassé dans les environs immédiats du camp portait les traces d'un passage à tabac soigné... La terreur régnait sur cette cohue. Du reste, invectives, menaces, coups même, tombaient autant des Européens que des Noirs. » Ainsi, les Tidjikjois seront doublement punis par les envahisseurs, qui leur reprochent leur soutien passif au parti de la résistance ; puis, par ce dernier, qui a décrété licite le pillage de leurs biens, en raison de leur acceptation, même forcée, du fait colonial.

NOUR OPTIQUE
L'expérience fait la différence

Carrefour BMD 22225874 - 36228574

C'est par hasard que je suis tombé sur un ancien numéro d'Akhbar El Jeich (n°021- Mai- Juin 2010) dans lequel a été publié un article sur la célèbre «Opération de Tidjikja» qui a permis à la Résistance Nationale d'éliminer physiquement ce maître d'œuvre de la colonisation de la Mauritanie au début du XX^e siècle, Xavier Coppolani. Je félicite l'auteur, en l'occurrence le Capitaine Sidi Mohamed HEDEID. Malheureusement je n'ai pas eu l'occasion de lire la suite. Ce brillant article m'a inspiré la contribution que je vous livre dans ce qui suit:



Par Abdallahi Fall, Inspecteur de l'Enseignement secondaire à la retraite

Un acte audacieux:

L'ATTAQUE DU CAMP FRANÇAIS DE TIDJIKJA

Quel est le nombre des assaillants ? Un autre point sur lequel existent des divergences, dans une moindre mesure il est vrai, est celui du nombre des assaillants.

Mohamed Ould Savra parle de 25 à 26 participants, réunis au départ du groupe de l'Adrar. Une vingtaine seulement, a-t-il précisé, a été désignée pour donner l'assaut... ».

Dans son récit à Frèrejean, Ahmed O. Bah O. Ameira a déclaré que « le Chérif avait vingt-huit hommes armés ».

Abdallahi O. Khalifa nous dit que le Chérif « se constitue ainsi une suite de vingt hommes armés... ». Si l'on y ajoute Sidi, lui-même, qui « n'est muni que d'un sabre », cela fait 21 hommes.

Analysant les faits, Frèrejean écrivait que « sur le chapitre du nombre de nos agresseurs... Je ne possède aucune donnée précise sur le nombre des ennemis qui entouraient les faces Nord-Est et Nord-Ouest du camp et contre lesquels tiraient les Algériens et les tirailleurs. On a même dit qu'on

tirait du Ksar. Tous ces ennemis étaient en plus de ceux qui ont envahi le camp ».

Tout en rendant hommage à la précision quasi - mathématique du récit de Frèrejean et son franc-parler déroulant, nous ne pouvons qu'émettre des doutes quant à son appréciation du nombre des «assaillants» qui n'ont pas «envahi le camp».

Tous les récits concordent sur le fait que le commando de Sidi ne dépassait pas la trentaine dont une vingtaine seulement ont pénétré dans le camp, et le reste (10, 6, 5 ou moins ?) s'est vu chargé de tâches de gardiennage des montures ou des troupeaux pillés.

Frèrejean lui-même dut reconnaître que « les ennemis qui sont rentrés dans le camp n'étaient pas vingt-cinq mais une vingtaine seulement ».

La note infra marginale de l'ouvrage cité (note n° 345, p.289) signale que d' « après des témoins oculaires - R. Randau, le Maréchal-des-logis Vuillemin, le Lt Dufour - le nombre des assaillants directs ne dépassait pas la trentaine... » .

La thèse de Frèrejean tend à prouver que le groupe de Sidi était soutenu dans l'attaque par des complices qui ont fait feu sur les faces nord-est et nord-ouest du camp.

Ce qui semble certain c'est que le commando de Sidi Ould Moulaye Zeine, dont le nombre n'excédait pas la trentaine, n'a bénéficié d'aucune complicité ou soutien direct de nature militaire de la part des habitants locaux.

Les facteurs qui semblent avoir favorisé la réussite de cette attaque restent la mauvaise garde du camp français, l'effet de surprise, l'audace inimaginable des assaillants, la relative bonne connaissance de la topographie des lieux obtenue grâce aux informations données par Soueid Ahmed Ould Boubbeyth, l'heure choisie pour l'attaque, à un moment où la plupart des occupants étaient endormis ou assoupis, etc.

La répression et l'enquête menées, tambour battant par le contingent colonial, devaient montrer l'absence de toute aide active des habitants de

De retours de France, début 1961 le sous-lieutenant de réserve Julien Mohamed fut muté au CIAN de Rosso, d'abord pour l'instruction du premier BA2 pour ensuite collaborer dans l'organisation du Bureau d'instruction. Le degré de patriotisme, l'amour de la chose militaire, le grand intérêt porté aux soldats, le refus de se soumettre à tout ce qui peut porter préjudice à l'honneur de l'officier ont attiré pour le jeune officier l'estime de tous et prévalut à sa désignation à la tête d'un peloton qu'il devait mener à Atar pour s'intégrer à un sous-groupe en regroupement. Le sous-groupe regagna deux mois plus tard la ville de Bir Moghreïn pour la relève officielle des éléments de l'armée française stationnée dans la localité.

Par son éveil et son appartenance régionale, Julien avec un peloton des mieux équipés fut appelé à rejoindre l'extrême nord du pays (Hassi Sabti). La sensibilité du site où se côtoient espagnol marocain, algérien, français a été largement prise en compte et le séjour durant plus d'une année fut sans embuche. Après le grand nord, Julien Mohamed fut muté à Akjoujt, puis au BED du Ministère de la Défense Nationale ou très satisfait du service rendu et la parfaite connaissance des mouvements africains, en lutte pour l'indépendance le Ministre proposa à l'Etat-Major National l'activation du sous-lieutenant au lieu de lui imposer des périodes contractuelles de réserviste.

Certaines supputations et frictions du moment entre différents échelons du commandement, qui est malveillant et inopportun de relater, imposent l'activation par la gravitation de tous les échelons de la hiérarchie militaire. La persévérance dans l'endurance a eu gain de cause et le nouveau parcours du sergent Julien Mohamed ne lui a été que bénéfique (stage de contre-espionnage BT1-BT2 Administration -BT1-BT2 matériel à Bourges, école d'administration de El Harrache en Algérie) à tous les postes à l'Etat-Major National et lui a permis par la suite d'être parmi les premiers officiers

administrateurs des corps de troupes. Après avoir surmonté diverses épreuves et suite à sa promotion au grade de lieutenant d'actif le 1 juillet 1974 Julien accéda à l'Ecole Supérieure de l'Intendance qui le conduisit à l'Intendance, au 4^e Bureau de l'Etat-Major National. Au SERAD, au sous-ordonnement du budget. Officier ADM à la deuxième et à la première région militaire pour ensuite se retrouver officier logistique au groupement N°1 (Sahara) du 1 décembre 1975 au 18 juillet 1978. Confronté à une guerre qu'on le lui impose, notre pays n'était pas des mieux préparés encore moins l'organisation logistique de notre Armée. De la Guéra à Dakhla, en passant par Boulenour, Inal, Awessred, Aregoub il fallait venir à bout de la satisfaction des besoins d'un milliers d'hommes d'origine et de gout divers avec une logistique quasiment inexistante. L'urgence de monter une chaîne logistique pour

alimenter, disponibiliser les munitions, le carburant, les pièces de rechange, évitant de puiser sur des ensembles neufs momentanément en panne, était une priorité. Aussi réceptionner emmagasiner, recruter dans les civils en apport d'hommes intègre dans une région noyautée faisait partie des soucis permanents. Le plus difficile était de rester discipliné et subordonné au chef dont le seul souci est le combat qu'ils ont par ailleurs mené avec grandeur, dignité et esprit de sacrifice. Cet aperçu logistique ne peut finir sans éloges à la SNIM dont la disponibilité a toujours été sans faille.

Après le Sahara, le Commandant Julien Mohamed fut envoyé près de l'ambassade de Mauritanie à Alger comme attaché Militaire (1988-1996) avant d'être nommé conseiller militaire du premier ministre en 1996 puis secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale de (1997 à 2000)

Hommages et éloges du colonel (er) Julien Mohamed

Il serait absurde de penser que je puisse, après quarante années d'existence tumultueuse sous le drapeau, de parfaite connaissance de notre Armée et des hommes qui l'ont façonné, je peux tarir d'éloges pour nos officiers, patriotes aguerris, toujours prêts pour le sacrifice et dont l'intégrité et la clairvoyance ont toujours milité pour l'unité nationale et le refus de rallier toute démarche malsaine et partisane d'égarés. Mes éloges vont aussi à nos vaillants sous-officiers et hommes du rang dont le souci n'a jamais été matériel ni social mais plutôt de loyalement servir la patrie. Je ne peux finir avant d'adresser un vibrant hommage à notre élite nationale, par sa parti-

icipation incontournable sur tous les théâtres d'opérations en symbiose avec tous les états épris de paix et de justice et qui est prête à passer le témoin sans le souiller à nos générations futures.

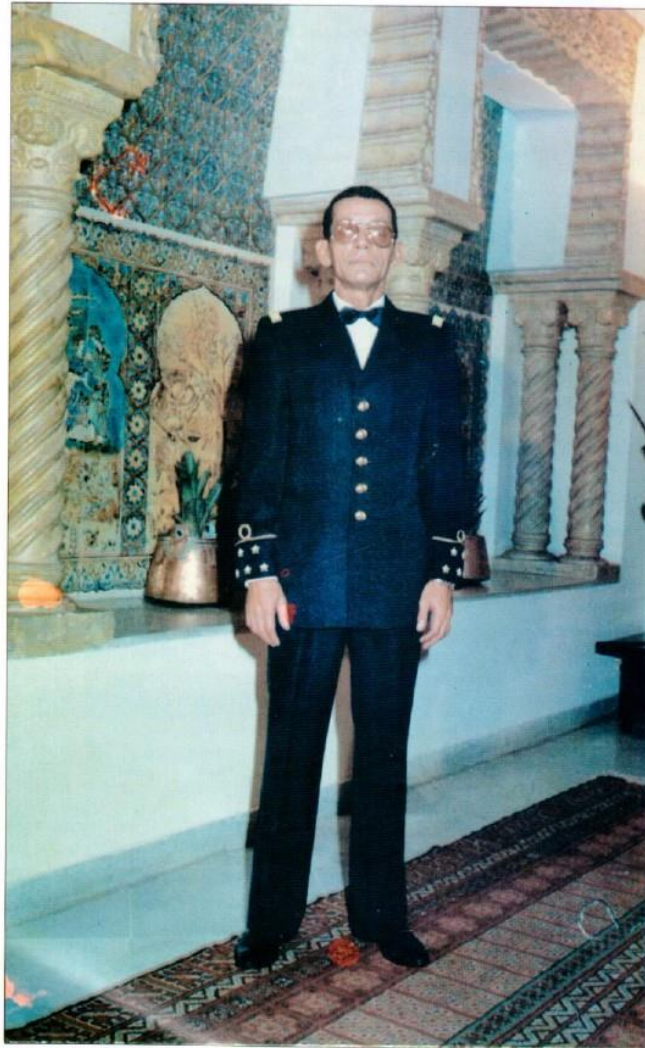
Le colonel Julien a été incorporé dans l'Armée le 5 décembre 1961, décoré des médailles d'honneur de 1^o, 2^o et 3^o Classe, il est également chevalier et officier de l'ordre du mérite national.

Admis à faire valoir ces droits à la retraite pour compter du 31 décembre 2000 après avoir effectué quarante années au service de la nation. Que Dieu lui accorde longue vie et santé.

COLONEL (ER) MOHAMED JULIEN

histoire d'un Homme et parcours d'un Combattant

Né à Atar en novembre 1942 Julien Mohamed entame son cycle primaire, dès l'âge de six ans, à la medersa de cette ville, avant de rejoindre pour le secondaire le collège Xavier Coppolani de Rosso, le séjour dans l'établissement permis au très jeune élève d'obtenir le BEPC, d'effectuer deux années de préparation pour la première partie du Bac et le diplôme d'instituteur titulaire après l'année professionnelle (AFP) instaurée pour la première fois en République islamique de Mauritanie. A Atar, la fonction d'enseignant fut de très courte durée, car la réussite au concours des officiers de réserve obligea Julien Mohamed à une préparation de quelques mois au centre d'instruction maure (CIM) avant de rejoindre l'école de Cavalerie de Saumur.





TOYOTA

CMDA S.A.
Compagnie Mauritanienne de Distribution Automobile

الشركة الموريتانية لتوزيع السيارات
Distributeur exclusif de Toyota en Mauritanie

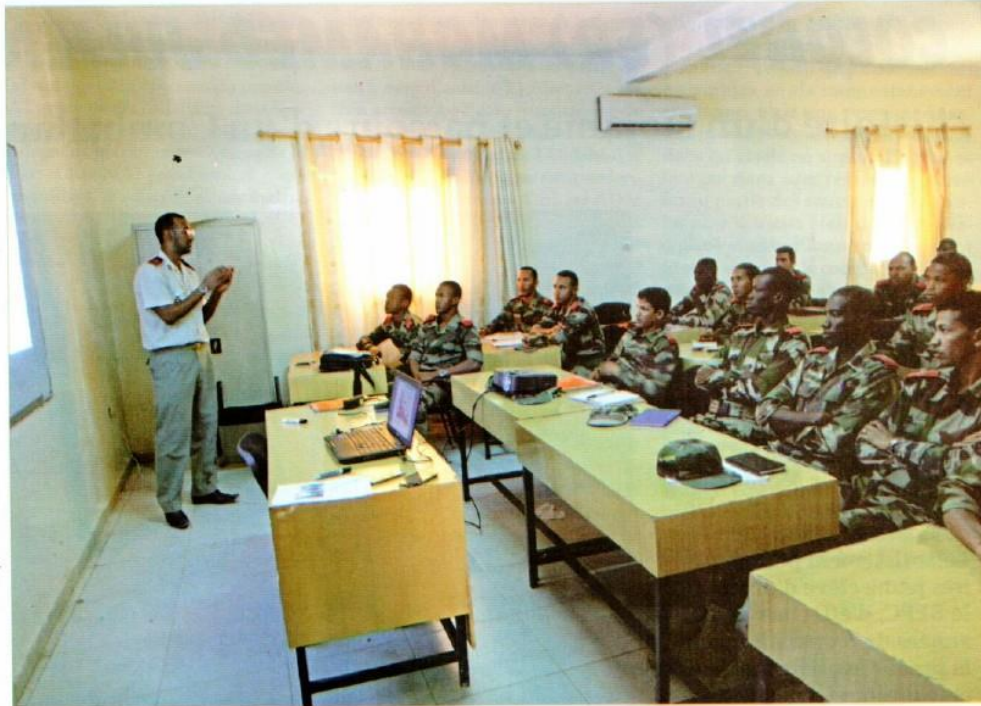
Distributeur exclusif de
TOYOTA en Mauritanie

Direction assistée, Air conditionné,
Réservoir supplémentaire, Snorkel

Best seller de la gamme des utilitaires de Toyota, le Land Cruiser Pick up est un des meilleurs véhicules **TOUT TERRAIN** au monde. Sa robustesse est légendaire, sa mécanique simplifiée en fait un véhicule facile et économique à entretenir. Il est équipé du célèbre Diesel 6 cylindres en ligne qui est infatigable.
C'est le 4X4 tropicalisé préféré des miniers, pétroliers, forestiers ...
Il est disponible en simple cabine ou double cabine. Disponible en stock en permanence chez CMDA



Tél. (222) 45 25 47 30 - Fax. (222) 45 25 47 31
E-mail: nmabuma@cfao.com



infirmiers sociaux (CT2 santé) et a parachevé la formation de deux promotions d'infirmiers sociaux pour devenir des infirmiers d'état (BT2 santé) ainsi qu'une promotion d'infirmiers diplômés de CT2 santé. 143 Elèves Sous-officiers infirmiers au titre du cycle 2015-2016 et dont la formation sanctionnée par l'obtention d'un CT2 (infirmier social) s'achève au cours de l'année en cours. Pour l'année scolaire 2015-2016, il est prévu une formation de techniciens supérieurs dans quatre spécialités :

- Anesthésie et réanimation = 11 techniciens
- Préparation des chambres d'opération = 11 techniciens
- Radiologie = 12 techniciens
- Stomatologie = 11 techniciens

Akhbar El Jeich : le déficit consta-

té en spécialités est-il à la base de l'orientation des stagiaires de l'EMSP ?

Médecin-colonel Commandant de l'EMSP : l'orientation des stagiaires vers les différentes spécialités et filières relève de la responsabilité et des prérogatives de la DGSSFAS en collaboration avec l'EMGA.

Akhbar El Jeich : existe-t-il une coordination entre l'EMSP et le Ministère de la santé ?

Médecin-colonel Commandant de l'EMSP : il existe une étroite coopération entre l'EMSP et les Ecoles nationales de santé publique et les centres hospitaliers en ce qui concerne l'échange d'expériences et de compétences ; en ce qui concerne la coordination elle est du ressort de la DGSSFAS, de l'EMGA et du MDN.

Akhbar El Jeich : qui est l'enca-

drement de l'EMSP ?

Médecin-colonel Commandant de l'EMSP : ce sont des personnels des Forces Armées et de sécurité qui assurent l'encadrement de l'EMSP à part quelques exception rares où nous faisons appel à des coopérants civils.



service Administratif, une compagnie de service général. L'accès à l'EMSP se fait à travers à un concours organisé par le 3^e Bureau et la DGSSFAS. La formation dure deux ans et comprend un volet technique et un volet militaire.

L'EMSP est chargée de la formation des cadres supérieurs de santé, du recyclage et la réhabilitation du personnel médical des Forces Armées et de sécurité, du suivi de la formation académique dispensée aux élèves officiers Médecins au niveau de la faculté de Médecine de Nouakchott.

En 2015 l'EMSP a formé la 1^o promotion d'Elèves Sous-Officiers infirmiers composée de 123 éléments dont 34 infirmières soit 28% de l'effectif. Actuellement elle accueille la 2^o Promotion d'Elèves sous-officiers infirmiers et dispense une formation de techniciens supérieurs dans quatre spécialités.

Akhbar El Jeich: quelle est la contribution de l'EMSP dans les efforts de lutte contre le chômage ?
Médecin-colonel Commandant de l'EMSP: l'EMSP a procédé au recrutement de deux Promotions

de 120 éléments chacune depuis sa création, elle emploie également des personnels civils dans l'exécution de certaines tâches (entretien-restauration) et à l'avenir elle souhaite que les diplômes délivrés par l'EMSP soient équivalents à ceux remis par les Ecoles Nationales de santé publique sachant que les programmes enseignés sont identiques.

Akhbar El Jeich: quelle sont les spécialités enseignées à l'EMSP ?
Médecin-colonel Commandant de l'EMSP: depuis sa création elle a formé 122 élèves sous-officiers



L'Ecole militaire des spécialités paramédicales a été créée par décision N°107/MDN du 22/02/2009 dans le but de combler le déficit constaté au niveau des auxiliaires de santé des Forces Armées et de sécurité (FAS). Elle a pour mission de participer activement au relèvement du niveau de couverture médicale des membres des FAS en particulier et de l'ensemble des citoyens en général.

Sa création s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'Etat-Major Général des Armées dans le but de former un personnel qualifié sur le sol national et par conséquent atteindre une autonomie en matière d'auxiliaires de santé publique.

liaires de santé publique.

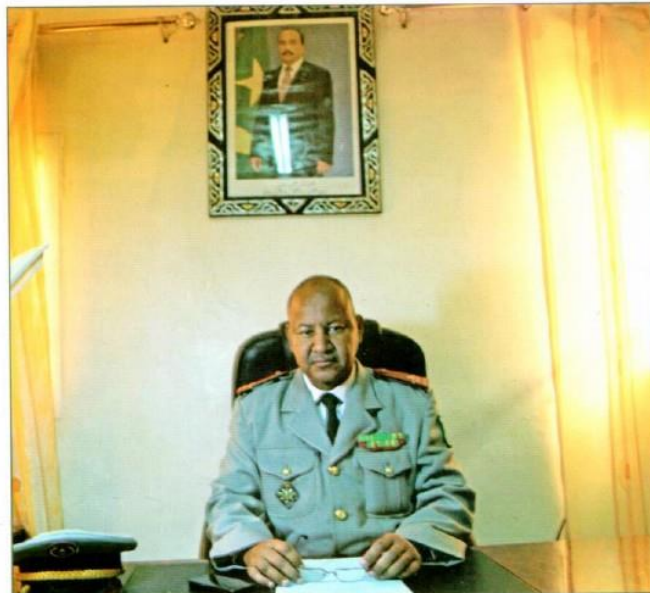
L'EMSP est un établissement d'enseignement moderne qui traduit la stratégie adoptée par l'Armée Nationale afin de moderniser la couverture sanitaire à travers de nouvelles approches.

Elle dispose d'un encadrement expérimenté et compétent et de moyens pédagogiques et logistiques opportuns ; pour éclairer le lecteur sur la réalité et les perspectives d'avenir de cette institution nous avons eu l'entretien suivant avec son directeur le médecin-colonel Sidi Maleck o Mohamed El Hadj.

INTERVIEW DU CDT DE L'ECOLE MILITAIRE DES SPÉCIALITÉS PARAMÉDICALES(EMSP)

Akhbar El Jeich: présentez-nous l'Ecole Militaire des spécialités paramédicales (ESMP)

Médecin-colonel Commandant de l'EMSP: elle est créée par décision N°107/MDN du 22/02/2009 et implantée à proximité de l'hôpital Militaire de Nouakchott (HMN) dans la Moughataa du Ksar. Sa création s'inscrit dans le cadre des efforts consentis par l'Etat-Major Général des Armées dans le but de former le personnel qualifié sur le sol national et par conséquent atteindre une autonomie en auxiliaires de santé, elle est commandée par un officier supérieur du service de santé qui relève directement de l'autorité du Directeur Général des services de santé des Forces Armées et de sécurité. Son organigramme comprend : une Direction de l'instruction, un





L'ECOLE MILITAIRE DES SPÉCIALITÉS PARAMÉDICALES
un outil performant pour parvenir à une
autosuffisance en auxiliaires de santé
pour les forces Armées et de sécurité

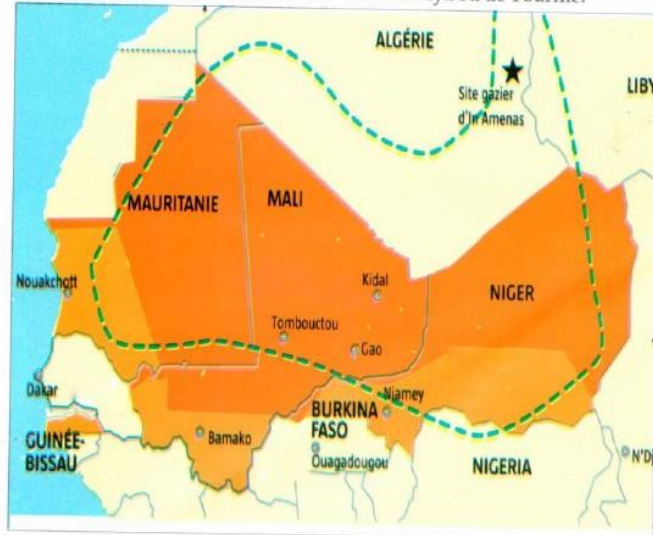
Nous en rappellerons : Lemreity, Al Ghallawiya, Tourine... où les militaires mauritaniens furent tués, sans que l'Etat ne puisse faire quoi que ce soit. L'incapacité de l'Etat face à ces actes odieux était terriblement affligeante pour tous les Mauritaniens ! Il faut reconnaître qu'à l'époque, le pays était sans vision stratégique, sans moyens de défense réels et sans doctrine d'emploi des forces. Ces carences dangereuses du système sécuritaire avaient effectivement fait du pays la cible préférée de cette organisation terroriste au point que géopoliticiens et stratèges pensent qu'AQMI voulait s'implanter en Mauritanie : y installer des centres d'entraînement, des chantiers de fabrication d'explosif et d'assemblage d'armement, y disposer de bases arrières, des réseaux de recrutement, des structures d'accueil... - AQMI, Daech, Bokou Haram ou tout autre groupe terroriste sont des opportunistes. Ils exploitent les failles dans les systèmes de défense et de sécurité des Etats pour les attaquer, ou pour s'y implanter quand il s'agit d'« Etats faillis » ou d'Etats qui connaissent une instabilité politique grave. Pour se prémunir contre de telles situations périlleuses, les autorités mauritaniennes, grâce à la détermination du Président de la république actuel, Mohamed Ould Abdel Aziz, suivent depuis plusieurs années une politique volontariste en matière de lutte antiterroriste. Une approche qui, à ses débuts, semblait "déroutante" pour certains politiciens nationaux au point qu'ils l'avaient qualifiée de "guerre coloniale par procuration", reprenant exactement les mêmes termes qu'emploie l'organisation dans sa propagande à l'encontre de l'Etat mauritaniens et ses dirigeants quand ils défendent leur pays contre les agressions terroristes. Aujourd'hui, tout le monde, y compris les détracteurs et les sceptiques d'hier, font le même constat : depuis cinq ans le rempart antiterroriste mauritanien fonctionne bien, faisant preuve d'efficacité. Pour au-

tant, les groupes terroristes ont-ils abandonné définitivement leur rêve de s'implanter en Mauritanie ? Leur animosité à l'égard du pays s'est-elle éteinte ? Certainement pas.

- Les groupes terroristes sont aujourd'hui mondialisés, et ils aulent la Mauritanie à la loupe, comme ils le font partout ailleurs, cherchant le moindre indice de faille qui leur permette de s'infiltrer dans le pays. Une infiltration qui pourrait d'ailleurs se faire à l'insu même des organisations terroristes : internet "fabrique" des autos radicalisés, des « loups solitaires », se réclamant de groupes terroristes avec lesquels ils n'ont pas forcément de rapports physique ou organisationnel. Mais aussitôt que ces "loups solitaires" émergent, l'organisation dont ils portent la bannière les bénit, publiquement ou clandestinement. AQMI, Daech et tous les autres groupes guettent toute occasion de ce genre, y compris en Mauritanie. De ce fait, le cyberspace constitue un champ de bataille très favorable au terrorisme et aux criminels de tout genre. Il est suicidaire de le négliger. La Mauritanie doit s'y investir en surveillant et en

bloquant, le cas échéant, les forums ou sites présentant des menaces pour la sécurité du pays. Elle doit savoir qu'il s'agit d'un chantier prioritaire difficile, et, en conséquence, mettre en place les moyens qu'il faut pour relever ce défi complexe, à la fois, sécuritaire et technologique.

En conclusion, la Mauritanie reste bel et bien un objectif pour AQMI et pour le terrorisme international. Cependant, pour atteindre sa cible, AQMI, qui est toujours le groupe le mieux implanté dans la région, et qui s'est frotté beaucoup aux forces armées mauritaniennes par le passé de manière lui permettant d'estimer la détermination des dirigeants actuels du pays et de s'en méfier, a tout intérêt aujourd'hui à que l'Etat baisse la garde. C'est dans ce sens qu'il y a lieu d'éviter de tomber dans le piège des fausses assurances données par l'ennemi. Il est fort probable que l'intervenant en distille dans son dernier discours. Il faut donc doubler toujours de vigilance pour ne pas subir des surprises militaires et politiques dramatiques qui rappellent douloureusement celles de Lemreity, d'Al Ghallawiya ou de Tourine.



La nouvelle stratégie d'AQMI: LA MAURITANIE UNE CIBLE NON DÉCLARÉE !

Dans un long discours écrit en arabe, l'un des chefs d'AQMI, développe ce qui semble être la vision stratégique de son organisation, en choisissant de s'adresser à un site mauritanien, pour faire passer son message sous forme d'interview. Il ne fait aucune révélation digne de ce nom dans cette sortie médiatique. Et le journaliste anonyme qui l'aurait interviewé à distance ne semble pas être trop exigeant sur ce plan. Il se contente apparemment de réaliser un "joli scoop" en recueillant les propos de ce personnage dangereux, aussi «traqué» que difficile à rencontrer. Une occasion qui, journalistiquement parlant, n'est pas donnée à tout le monde, devrions-nous le reconnaître.



COLONEL (ER) EL BOUKHARY MOHAMED MOUEMEL

Cependant, l'analyse du discours du Chef des « djihadistes » d'AQMI dans le Sahel qui, manifestement, a été soigneusement préparé, apporte quelques modestes éclairages sur la tactique de l'organisation, notamment son attitude vis-à-vis de la Mauritanie. Sur ce point précis, les propos de celui qui fut le terroriste le plus sanguinaire vis-à-vis des soldats mauritaniens, notamment à Tourine, à El Ghallawiya et à Hassi Sidi... semble parvenir à semer de la confusion dans certains esprits.

En effet, l'intervenant a sorti une phrase "suspecte", dans laquelle quelques lecteurs ont cru percevoir une allusion à un "contrat de paix tacite avec la Mauritanie". « En ce qui concerne, dit-il, les pays de la région dont les soldats n'ont pas pris part à cette guerre de croisés, et qui ont observé une attitude neutre à notre égard, nous nous comporterons avec eux de la même manière ».

En lisant ces mots, certains médias

du pays sont allés trop vite pour y déceler une soi-disant "neutralité bienveillante", et d'en déduire que la Mauritanie ne constituerait plus un objectif militaire ou politique pour AQMI ; car elle n'a pas envoyé des forces "combattre au côté des Français", selon leur interprétation des propos du chef d'AQMI dans le Sahel. Malgré les équivoques, certainement voulues et entretenues par ce dernier, et assez perceptibles dans ses propos, cette lecture "pacifiste" de ces propos ne nous semble pas la bonne pour plusieurs raisons :

- L'Algérie, la Tunisie et la Libye n'ont pas envoyé de forces militaires combattre au Mali dans le cadre de la coalition internationale. Cela n'a pas empêché ces pays d'être fréquemment attaqués par AQMI, chaque fois que celle-ci trouve l'occasion ou la possibilité de le faire. Pourquoi la Mauritanie aurait-elle plus de faveur qu'eux ! Pour quelle raison bénéficierait-elle de plus d'indulgence de

la part de « l'Emirat du Sahara », qui s'était toujours distingué les années passées par sa fougue sanguinaire et par la haine profonde qu'il porte en lui contre les militaires et l'Etat mauritaniens !

- Dans son "discours/interview", l'intervenant, a par trois fois au minimum, lancé un appel aux Chinguitiens (الشاقيطة), nom historique des habitants de Mauritanie, les priant, eux et leurs ulémas, de le rejoindre dans ce qu'il appelle le "djihad". On comprend à travers ce message qu'AQMI, non seulement n'est pas neutre vis à vis de la Mauritanie, mais en plus, son chef dans la région cherche à entraîner tout le pays ou le maximum de ses citoyens dans les périls du terrorisme.
- De 2005 à 2008, la Mauritanie n'appartenait à aucune coalition contre Aqmi. Cela ne l'a pas empêchée de subir douloureusement les attaques meurtrières de l'organisation terroriste qui l'a agressée plus de 13 fois.

No
Gh
ma
l'E
L'i
odi
po
rec
sar
de
ple
reu
eff
pré
rist
stra
s'ir
ler
cha
d'a
de
cru
- A
tou
des
fail
et d
que
il s'
qui
tiqu
de
aut
la d
rép
Abc
ann
mat
app
"dé
nati
qua
pro
les
gan
l'en
ses
leur
riste
com
tiqu
dep
roris
fais.

De la 2°RM

Soldat 2° classe Abderrahmane sidi Baba

Soldat 2° classe Abderrahmane sidi Baba, engagé volontaire dans l'Armée Nationale le 1 mai 2006 à la deuxième région Militaire où il s'est distingué par son élégance, sa discipline, sa générosité et son dévouement au métier des armes. Soldat exemplaire, il a rendu des services distingués et a défendu son pays avec courage et s'est comporté avec bravoure gagnant ainsi la confiance de ses chefs. Tombé au champ d'honneur le 3 février 2016 dans un affrontement avec des trafiquants de drogue.



De l'Usine de Confection d'habillement

Soldat 2° classe Salka M' Bareck



Salka M' Bareck est née à Nouakchott le 05 Novembre 1986 fille de militaire elle s'est attachée dès son jeune âge au métier des armes. Incorporée dans l'Armée Nationale le 15 décembre 2011, elle a suivi une formation à l'Etablissement de confection d'Habillement de Nouakchott où elle a obtenu les certificats techniques N° 1 et N° 2 en couture. Durant sa courte carrière, elle s'est distinguée par la discipline, l'exemplarité dans le comportement et le dévouement au métier avant de nous quitter le 24 octobre 2015 suite à une longue maladie. Que Dieu l'accueille dans son paradis, Inna lillahi We inna Illeyhi Raajioun.

Condoléances

Un camion Militaire appartenant au deuxième Groupement spécial d'intervention s'est renversé dans la matinée du 11/03/2016 au niveau de la localité d'AGUERJE située entre SANGRAVE et MAGHTA LAHJAAR entraînant quatre décès ainsi que plusieurs blessés dont 03 dans un état grave. Toutes les mesures nécessaires ont été prises par l'Etat-Major Général des Armées afin d'évacuer les blessés à l'hôpital Militaire de Nouakchott pour prise en charge et le transport des martyrs pour inhumation compte tenu des souhaits de leurs proches.

A cette occasion, l'Etat-Major Général des Armées, renouvelle ses condoléances aux familles des martyrs et implore Allah le tout puissant d'accueillir nos martyrs en son saint paradis et de permettre un prompt rétablissement des blessés. Inna lillahi We inna Illeyhi Raajioun

Le soldat Mohamed El Mamy Abdellahi du Bataillon de maintien de la Paix est décédé suite à une forte fièvre le 26/03/2016 à l'hôpital dans la région de Bombari (République centrafricaine). L'intéressé sera rapatrié incessamment au pays pour inhumation conformément à la valoné des siens. Qu'Allah l'accueille en son saint Paradis. Inna

lillahi We inna Illeyhi Raajioun



Sergent-chef Mohamed Hassen

Mohamed Hassen est né le 31 décembre 1970 à Nouakchott, après la fin de ses études primaires il s'est engagé dans l'Armée Nationale le 01 janvier 1990.

L'intéressé a servi uniquement au Centre d'Instruction de l'Armée Nationale.

Il s'est particulièrement distingué dans les cycles de formations qu'il a suivis. Son sens de responsabilité et son comportement idéal lui ont valu l'estime de ses chefs et le respect de ses subordonnés.



Diplômes successifs:

CT1- 01/07/1993
CT2- 01/07/1997
CIA- 01/03/215

Grades successifs

2°CI- 01/01/1990
Caporal- 01/10/1994
Sergent- 01/10/1999
Sergent-Chef - 01/07/2009

De l'Ecole Nationale d'Etat- Major Du groupement spécial d'intervention N° 3

Sergent- Chef Babe Sidi

Babe Sidi est né en 1981 à Nouakchott, après avoir suivi ses études primaires et secondaires il s'est engagé volontaire dans les rangs de l'Armée Nationale le 01 octobre 2006. Nommé sergent le 1 Aout 2007 à l'issue de sa formation fondamentale à l'Ecole Nationale des Sous-officiers d'Actives, il sert successivement au Génie Militaire puis au 2° Bataillon de Commando avant d'être muté à l'Ecole Nationale d'Etat-Major où il sert actuellement.



Promu Sergent-Chef le 1 juillet 2013, Il s'est toujours distingué par sa discipline, son comportement exemplaire, son abnégation et son professionnalisme.

Sergent-chef Amar Mabrouk

Amar Mabrouk est né en 1969 à Boghé, incorporé dans l'Armée Nationale le 01 janvier 1988 à Akjoujt où il suit sa formation fondamentale avant d'être muté pour servir à la marine Nationale de 1988 à 2008.

Pour compter du 1° septembre 2008, il est muté au Groupement Spécial d'Intervention N° 3 où il sert actuellement.

Tout au long de sa carrière, il s'est distingué par sa discipline et son ardeur au travail ce qui lui a valu l'estime et la confiance de ses chefs. Le sergent-chef Amar est marié et père de 11 enfants (cinq garçons et six filles).



U
s
1
e
q
é
p
b
cl
te
A
vi
A
pa
bl

Le CEMGAA supervise la Passation de Commandement... au 2^{ème} BC



Le Général de Brigade Hanena Ould Sidi, Chef d'Etat-Major Général des Armées Adjoint a supervisé le 18/12/2015 à Jreida la passation de commandement et de service au niveau du 2ème Bataillon Commando.

...à la Direction de L'Artillerie



Le Général de Brigade Hanena Ould Sidi, Chef d'Etat-Major Général des Armées Adjoint a supervisé le 18/12/2015 à Chami dans la Wilaya de Dakhlet-Nouadhibou la passation de commandement et de service au niveau de la Direction de l'Artillerie.

Une cérémonie de fin de stage

Le Général de Brigade Hanena Ould Sidi Chef d'Etat-major Général des Armées Adjoint a supervisé à Tiguent le 19/02/2016 une cérémonie de fin de stage organisé par le Bataillon Logistique. Il a également décoré des éléments de la mission de coopération Militaire Américaine chargés de l'instruction et de l'encadrement.

...à la 1^{ère} Région Militaire

Le Chef d'Etat-major Général des Armées Adjoint le Général de Brigade Hanena Ould Sidi a supervisé le 17/03/2016 à Nouadhibou, la cérémonie de passation de Commandement au niveau de la 1^{ère} Région Militaire en présence des colonels chefs du 2^o et 3^o Bureau de l'EMGA.



...à la 2^{ème} Région Militaire

Le Chef d'Etat-major Général des Armées Adjoint le Général de Brigade Hanena Ould Sidi a supervisé le 16/03/2016 à F' derick la cérémonie de passation de Commandement au niveau de la 2^{ème} Région Militaire en présence des colonels chefs du 2^o et 3^o Bureau de l'EMGA.



**Le CEMGA...
...en visite en Arabie saoudite**



Dans le cadre de sa visite effectuée au Royaume Saoudien du 24 au 27/12/2015, le Général de Division Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed Chef d'Etat-Major Général des Armées a été reçu en audience par le vice prince hériter et 2° vice-président du conseil des ministres, Ministre de la Défense Nationale son altesse royale Mohamed Ben Selmane Ben Abdel Aziz. Les discussions ont porté sur l'état et les perspectives de la coopération bilatérale entre les deux pays.

...à Hafer El Baten

Le Général de Division Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed Chef d'Etat-Major Général des Armées a pris part du 08 au 10 mars 2016 à la cérémonie de clôture de l'exercice Tonnerre du Nord qui s'est déroulé à Hafer El Baten (Arabie Saoudite) 20 pays y compris la Mauritanie ont participé à cet exercice de très grande envergure.

**...participe à la 174^{ème} Réunion
des Chefs d'Etats-Majors de
l'OTAN et des Pays
du dialogue méditerranéen**

Le Général de Division Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed Chef d'Etat-Major Général des Armées a pris part à la 174^{ème} réunion des Chefs d'Etats-Majors des pays de l'OTAN avec leurs homologues des pays du Dialogue méditerranéen tenue le 21 Janvier 2016 à Bruxelles. Au cours de la réunion, les Chefs d'Etats-Majors ont échangé les points de vue sur la situation sécuritaire et les mesures à prendre pour faire face aux menaces terroristes.

**Visite du Général Commandant
des Forces Françaises au Sénégal**



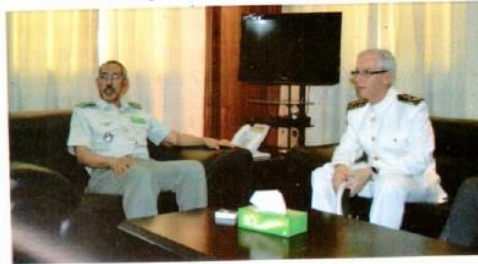
Le Général FACON Commandant des Forces Françaises au Sénégal a effectué une visite de travail en Mauritanie du 10 au 11/01/2016.

Au cours de cette visite il a été reçu en audience par le Général de Division Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed, Chef d'Etat-major Général des Armées en présence du Général de Brigade Mohamed Cheikh Ould Mohamed Lemine Chef d'Etat-major de l'Armée de Terre.

Visite d'une délégation Espagnole

Une délégation médicale espagnole dirigée par le Général Fernando Jordan de Urriés de la clinique Directeur de l'hôpital Gomez Ulla de Madrid a effectué une visite de travail dans notre pays du 29/02 au 04/03/2016.

Au cours de son séjour, la délégation a eu des entretiens avec le Médecin-colonel Teyeb Mohamed Mahmoud, DGSSFAS portant sur les perspectives de coopération entre les deux Armées dans le domaine médical. La délégation a visité quelques sites avant d'être reçue par le CEMGAA le Général de Brigade Hanena o Sidi qui a décoré ses membres.





Akhbar El Jeich

51

Janvier - Février 2016

Révue éditée par l'Etat Major Général des Armées

Votre fenêtre sur l'Armée



**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE VISITE
LE BATAILLON DE MAINTIEN DE LA PAIX**



Exercice tonnerre du Nord
Une opportunité pour évaluer l'aptitude
opérationnelle des forces Armées
de 20 pays Arabes et Islamiques